

03

La participation des personnes accompagnées à leur propre parcours.

Fiche technique

Secteurs

Social et Médico-social

Public

Travailleurs sociaux de tous niveaux, y compris l'encadrement.

Durée

Maximum 4 jours

Date limite d'inscription

15/09/2023

Lieux & dates

➔ Groupe 1

ROUEN

Le 26 septembre 2023

+ Le 5 octobre 2023

+ Le 10 novembre 2023

+ Le 17 novembre 2023

➔ Groupe 2

Caen

Les 28 & 29 sep. 2023

+ Les 19 & 20 oct. 2023

Interlocuteur Opcos Santé

LE NECHET Raynald

raynald.lenechet@opco-sante.fr

Partenariat & cofinancement



Contexte

Selon la définition élaborée avec des personnes en situation de pauvreté venant de Belgique, d'Espagne, du Portugal et de France dans le cadre du Projet PEPA (Partenariat Européen pour une Participation Active) en novembre 2012, « la participation citoyenne reconnaît la contribution, sur un pied d'égalité, de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels. Elle part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. Les participants doivent être informés du cadre et des enjeux de ce à quoi ils sont associés et en connaître ensuite les résultats justifiés. La participation est une forme d'expression de la démocratie et un outil de lutte contre l'exclusion. Elle renforce la citoyenneté de tous ».

La participation des personnes accompagnées vise à ce que chacune puisse totalement :

- ➔ Être écoutée et entendue comme tout citoyen ;
- ➔ Développer son pouvoir d'agir ;
- ➔ Contribuer au changement pour faire évoluer la société ;
- ➔ Acquérir de nouvelles compétences et valoriser son expérience ;
- ➔ Co-construire avec les professionnels les réponses aux problèmes.

Aujourd'hui encore, la participation des personnes accompagnées ne se traduit pas suffisamment dans les faits. La formation des travailleurs sociaux peut soutenir le développement de nouvelles pratiques, en lien avec l'évolution de la demande sociale.

Une participation généralisée et effective des personnes accompagnées est possible et nécessaire à trois niveaux :

- la co-construction avec la personne concernée de son projet et de son parcours de vie,
- la participation à des instances nationales et locales
- la co-formation des travailleurs sociaux.

Il s'agira donc d'aider les travailleurs sociaux, y compris l'encadrement, à mieux répondre aux demandes de participation ou de leur permettre de favoriser cette expression lorsque les personnes accompagnées ne le formulent pas

Objectifs

- ➔ Valoriser/mettre en perspective le travail social dans le cadre de la stratégie globale du Plan Pauvreté.
- ➔ Connaître les enjeux et les conditions de la mise en œuvre de la participation des personnes accompagnées
- ➔ Intégrer et renforcer la dimension participative dans la relation aux personnes
- ➔ Mettre en relation cette approche avec les pratiques professionnelles, en complément de ce qui se fait déjà dans les formations initiales

➡ Favoriser la production de connaissances et de savoirs liées au parcours des personnes

Prérequis

Cette formation s'adresse aux travailleurs sociaux (niveau 5-6) ainsi qu'à des cadres de service.

Le nombre de stagiaires par groupe de formation sera limité à 15 personnes.

Pour effectuer la formation : les candidats devront avoir un diplôme de niveau 5-6, qui sera vérifié avant la validation de l'inscription.

Contenu

Déroulement 1ère journée :

Appréhender le contexte et les enjeux de la participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

Déroulement 2ème journée :

Faire évoluer sa pratique

Travail inter-session proposé

Réflexion sur les axes possibles de développement de la pratique de « la participation des personnes accompagnées » dans son service

Déroulement 3ème journée

Mise en pratique de la participation de la personne accompagnée au sein des institutions

Déroulement 4ème journée :

L'évolution de sa pratique à partir du savoir expérientiel des personnes accompagnées